



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE ENCADREMENT

Compte rendu de la réunion du lundi 4 novembre 2019 (à destination des membres et des adhérents)

Membres présents : Christophe RABOT (Secrétaire CPPE), Jean-Christophe BALSAN (Secrétaire adjoint), Éric GAUTRON (membre du BN en charge de l'Encadrement), Jean-Pierre BARTOLI, Philippe BOROWCZAK, Emmanuelle BOYET, Karine GILLARD, Yves HERBOUZE (suppléant)

Membres excusés : Bruno GASPARINI et Jean-Philippe BOUREL (membres du BN en charge de l'Encadrement), Christine BARZU, Françoise SERRES (suppléante), Mickael SOLLARI, Thierry FAIVRE, Valérie DEMARETZ, Valérie GRIMBERT

Membres sortants : Marc-Antoine NICOLAI, Isabelle BERTHONNEAU

Présentation de Virginie qui a rejoint le staff de la Michodière depuis le 1^{er} octobre.,

❖ Point de situation et échanges autour de l'actualité - intervention d'Eric GAUTRON

Point sur les récentes RPN « Classification », ce sujet étant à l'ordre du jour du Conseil National des 5 et 6 novembre prochains.

L'Employeur a suspendu les négociations en organisant des groupes de travail sur le classement des emplois repères.

Le SNFOCOS est attentif aux emplois repères qui seront classés à partir de la catégorie E, première catégorie « Cadre » ainsi que pour ceux relevant de la grille actuelle des Informaticiens et du personnel médical.

Sur ce que l'Employeur a présenté lors des groupes de travail, les Cadres non manager sont bien classés dans les catégories « Cadres », catégories E ou F.

Le taux de grévistes de 37% lors de la grève du 25 juin a permis d'instaurer un rapport de force de nature à contraindre l'Ucanss à revoir ses propositions initiales inacceptables.

Il n'est pas garanti, à ce jour, que l'Employeur revalorise les pas de compétence.

Si revalorisation il y a, l'Employeur précise que celle-ci ne pourrait concerner que les employés !

Le projet de l'Ucanss reste néanmoins vide pour créer de véritables parcours professionnels pour les salariés, la seule solution étant de changer d'emploi repère pour pouvoir changer de catégorie.

A noter que certains emplois repères n'ont pas de possibilité d'évolution vers un autre emploi repère, sauf à changer de métier, ce qui figera encore plus les possibilités d'évolution professionnelle.

Une réflexion est engagée au sein de la CPPE sur le point de négociation proposé par l'Employeur pour élargir les bénéficiaires de la Prime de résultat.

La prochaine RPN plénière consacrée à la Classification est programmée par l'Ucanss le mardi 19 novembre.

- ❖ Organisation et livrables pour la prochaine journée nationale des Cadres organisée par le SNFOCOS autour de la thématique « défense d'un management porteur de valeurs »
A ce jour aucune date n'est fixée.

- ❖ Fiches thématiques à disposition des représentants SNFOCOS : mobilité géographique et fonctionnelle
Le Secrétaire communique la dernière mouture à l'avis des membres de la CPPE.
Après les retours des camarades, ce support sera transmis au Secrétaire général pour validation par le Bureau national.

- ❖ Suite au départ de 2 membres titulaires de la CPPE, le Secrétaire de la CPPE pourra être amené, après échanges avec les membres du Conseil national, à proposer des candidatures pour rejoindre la CPPE.
En effet il paraît essentiel que la CPPE conserve un nombre suffisant de membres actifs.

- ❖ Liens en PJ : Info retraite pour faire une simulation de ses droits à la retraite (mobilisation nationale FO à Paris le samedi 21 septembre) : <https://www.info-retraite.fr/portail-info/home.html>

- ❖ **Agenda** : prochaine réunion de la CPPE le mardi 21 janvier 2020 à 10h
Thématique principale : préparation de l'intervention de la CPPE sur les valeurs du Cadre « lors de la journée nationale SNFOCOS Cadre ».

Le secrétaire de la CPPE

Christophe Rabot